

MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE
L'HYDRAULIQUE ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES

BURKINA FASO
Unité-Progrès-Justice

SECRETARIAT GENERAL

SECRETARIAT EXECUTIF DU CONSEIL
NATIONAL DE SECURITE ALIMENTAIRE
(SE-CNSA)

SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

RAPPORT NATIONAL

**SUR LES PROGRES REALISES DANS LA MISE EN ŒUVRE DU
PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION**

Mars 2006

BURKINA FASO

SUIVI DE L'APPLICATION DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION

RAPPORT NATIONAL

Le Plan d' Action du Sommet Mondial de l'Alimentation au titre de l'Engagement sept (objectif 7.3), invitait les Gouvernements, en collaboration avec tous les acteurs de la société civile, en coordination avec les organisations internationales pertinentes et conformément à la résolution 1996/36 du conseil économique et social sur le suivi des principales Conférences internationales et Sommet des Nations Unies, à, notamment :

- Faire un rapport au comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) sur l'application du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation aux niveaux national, sous-régional et régional en utilisant pour leurs analyses, le système d'information et de cartographie sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaire dès qu'il sera mis en place ;
- Suivre par l'intermédiaire du CSA l'application du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'alimentation aux niveaux national, sous- régional et régional en se fondant sur les rapports des Gouvernements nationaux, les rapports sur le suivi des Nations Unies et la coordination interinstitutionnelle et des informations provenant d'autres institutions internationales compétentes.

Le présent rapport fait le point des progrès accomplis par le pays dans l'application du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation. Il est composé de deux sections. Les sections I et II constituent les parties principales du rapport sur les progrès accomplis, les politiques adoptées et les mesures prises. La section II s'occupe en particulier des mesures et des programmes pris par les pays pour chacun des sept Engagements au titre du Plan d'Action.

Pays	BURKINA FASO
Date du Rapport	Mars 2006

Institution ou Comité chargé de l'établissement du rapport
Secrétariat Exécutif du Conseil National de Sécurité Alimentaire (SE-CNSA) du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques.

Agent de coordination	
Nom	André Anatole YAMEOGO
Fonction	Secrétaire Exécutif
Téléphone	(00226) 50 31 69 52
Télécopie	(00226) 50 30 68 86
Adresse électronique	Email : secnsa.bf@fasonet.bf

Section I. : Questions de sécurité alimentaire prioritaires et progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif du Sommet Mondial de l'Alimentation

Les questions prioritaires de sécurité alimentaire au Burkina Faso restent liées à la disponibilité, à la stabilité, à l'accessibilité et à la nutrition.

Les disponibilités alimentaires

L'alimentation au Burkina Faso est constituée essentiellement de céréales (sorgho, mil, maïs, riz, fonio) provenant de la production nationale auxquelles s'ajoutent quelques aides alimentaires et les importations commerciales composées principalement du riz et de farine de blé. Les autres productions nationales telles que le niébé, l'igname, la patate, le manioc et le vouandzou viennent en complément.

Depuis la grande sécheresse de 1970/1971, les bilans céréaliers connaissent des déficits importants et fréquents entraînant la famine au niveau de bon nombre de provinces du pays. Depuis lors, les différents gouvernements qui se sont succédés dans le pays ont fait de la sécurité alimentaire leur préoccupation majeure mais en dépit des efforts fournis les déficits céréaliers surviennent fréquemment, la production étant tributaire des aléas climatiques notamment la pluviométrie.

A la faveur du programme d'ajustement structurel agricole (PASA) puis du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation, de nouvelles politiques et stratégies ont été élaborées (DOS, PSO, SNSA etc.) donnant naissance à de nombreux plans d'action de développement du secteur. Tous ces plans visent l'augmentation de la production agricole, sa stabilité et sa durabilité. Afin de pallier aux déficits pluviométriques, un programme dénommé « Programme saaga » permet d'ensemencer les nuages et de provoquer artificiellement des précipitations. Par ailleurs, l'accent a été mis sur la petite irrigation villageoise pour la production de céréales et de légumes pendant la saison sèche.

La mise en œuvre de ces politiques et stratégies a bénéficié ces cinq dernières années de la générosité de la nature au plan pluviométrique, excepté la campagne 2004/2005, ce qui a permis une nette amélioration de la disponibilité céréalière dans le pays. Il convient de rappeler que les céréales, en participant pour environ 67% à l'apport calorifique dans l'alimentation au Burkina Faso, apparaissent comme un indicateur privilégié de la sécurité alimentaire du pays ; le tableau des bilans céréaliers ci-dessous donne la substance des disponibilités céréalières pour les vingt-deux dernières années.

Tableau de l'évolution des bilans céréaliers

Campagnes agricoles	Population (nb d'hbts)	Besoins (T)	Production brute (T)	Production par tête (T)	Disponibilité (T)	Bilan céréalier (T)	Taux de couverture
1984/1985	7 964 700	1 513 293	1 587 000	0,199	1 348 950	-164 343	89 %
1985/1986	8 187 712	1 555 665	1 573 046	0,192	1 327 000	-228 665	85 %
1986/1987	8 416 968	1 599 224	1 725 497	0,205	1 460 000	-139 224	91 %
1987/1988	8 699 000	1 652 810	1 455 560	0,167	1 224 900	-427 910	74 %
1988/1989	8 932 000	1 697 080	2 059 552	0,231	1 734 100	37 020	102 %
1989/1990	9 125 700	1 733 883	1 953 042	0,213	1 647 500	-86 383	95 %
1990/1991	9 417 000	1 789 230	1 517 900	0,161	1 275 900	-513 330	71 %
1991/1992	9 652 000	1 833 880	2 454 900	0,254	2 075 100	241 220	113 %
1992/1993	9 922 256	1 885 229	2 477 200	0,25	2 092 800	207 571	111 %
1993/1994	10 200 079	1 938 015	2 527 400	0,248	2 132 100	194 085	110 %
1994/1995	10 261 038	1 949 597	2 491 556	0,243	2 099 523	149 926	108 %
1995/1996	10 557 050	2 005 840	2 307 989	0,219	1 936 583	-69 257	97 %
1996/1997	10 561 082	2 006 606	2 491 805	0,236	2 075 992	69 386	103 %
1997/1998	10 839 885	2 105 108	2 013 552	0,186	1 684 664	-420 444	80 %
1998/1999	10 913 254	2 073 518	2 656 756	0,243	2 231 540	158 022	108 %
1999/2000	11 246 309	2 183 338	2 699 886	0,240	2 625 915	442 577	120 %
2000/2001	11 561 989	2 324 621	2 286 229	0,198	2 125 065	-199 556	91 %
2001/2002	11 742 383	2 366 300	3 109 093	0,264	2 851 800	485 500	117 %
2002/2003	12 009 274	2 492 450	3 119 050	0,259	3 015 700	523 200	115 %
2003/2004	12 308 001	2 483 048	3 632 281	0,295	3 250 758	996 736	128 %
2004/2005	12 614 854	2 396 822	2 901 973	0,234	2 444 327	435 013	102 %
2005/2006	12 930 067	2 456 713	3 649 533	0,257	3 074 048	704 527	125 %

Des bilans céréaliers, il ressort que jusqu'en 2001, le Burkina Faso a connu une situation tantôt bonne tantôt difficile au gré de la pluviométrie. Depuis la campagne 2001/2002, les bilans céréaliers sont excédentaires ; la couverture des besoins alimentaires à raison de 190 kg/personne/an a été de 117 %; en 2001/2002, 115 % en 2002/2003, de 128 % en 2003/2004, 102 % en 2004/2005 et de 125 % en 2005/2006.

Cette situation, en dépit du faible niveau de production connu en 2004/-2005 a accru les disponibilités cérésières du pays au niveau global. En tonnage la production brute du Burkina Faso qui en 1996 était de 2 491 805 tonnes a atteint 3 649 533 tonnes en 2005, soit une progression de 60 % ; la population quant à elle passe de 10 561 082 habitants (1996) à 12 930 067 habitants en 2005 soit une augmentation de 22,4 %. La production brute par tête est passée de 0,236 t (1996) à 0,257 t (2006), soit une progression de 8,9 %.

Ces chiffres indiquent des progrès substantiels quant à la production cérésière brute, principale source d'approvisionnement des populations.

Quant aux aides alimentaires, le Burkina Faso a enregistré ces deux dernières années des principaux donateurs (PAM, Japon, Thaïlande, Cathwel) environ 26 711 tonnes de céréales dont 13 532 t de riz ainsi que 1 858 t de légumineuses.

Ces quantités dont la majeure partie a été distribuée sous forme de don ou contre travail, ont contribué à l'amélioration de la disponibilité cérésière dans le pays.

Situation alimentaire

La situation alimentaire actuelle du pays est bonne après les difficultés vécues en 2005. Ceci est dû aux bons résultats de la campagne agricole qui ont accru considérablement les disponibilités cérésières entraînant une réduction des prix des principales céréales consommées sur le marché, l'accessibilité économique s'en trouve améliorée. En effet les prix des céréales qui étaient au mois d'août 2005 de (en f c f a/kg) 216 pour le maïs, 228 pour le sorgho blanc et 246 pour le mil, sont en janvier 2006 de 118 pour le maïs blanc, 129 pour le sorgho blanc et 137 pour le mil, soit des baisses respectives de 45,37 %, 43,42 %, 44,30 %.

Cependant, en terme de progrès par rapport à l'objectif du Sommet Mondial de l'Alimentation, à savoir, réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim à l'horizon 2015, les efforts fournis n'ont pas encore permis au Burkina Faso d'inverser la tendance.

Au Burkina Faso, les difficultés alimentaires sont surtout liées à la pauvreté qu'à l'indisponibilité des céréales or là aussi la tendance s'inverse difficilement. En effet malgré les bons niveaux de croissance enregistrés par l'économie burkinabé depuis le début de la décennie passée, les résultats des trois enquêtes prioritaires effectuées par le gouvernement en 1994, 1998 et 2003 ont décrit une aggravation de l'incidence de la pauvreté sur la base d'un seuil de pauvreté estimé à 82 672 f c f a en 2003 contre 72 690 f c f a par personne et par an en 1998. La proportion des pauvres est passée de 45,3 % à 46,4 %, soit une aggravation de 1,1 point. Comparativement à 1994, elle s'est globalement accentuée de 2 points (en 1994, l'incidence de la pauvreté était estimée à 44,5% pour un seuil de pauvreté de 41 099 f c f a par adulte et par an). Ce n'est qu'à partir de l'année 2004 que les indicateurs révèlent une baisse de l'incidence totale de la pauvreté qui est passée de 46,4% en 2003 à 46,1 % en 2004, soit une réduction de 0,3 point. Cette baisse s'explique par le fléchissement de l'incidence de la pauvreté au niveau urbain,

21,5 % en 2003 contre 18,2 % en 2004, soit une réduction de 3,3 points : par contre l'incidence de la pauvreté au niveau rural connaît une aggravation passant de 50,4 % en 2003 à 50,7 % en 2004. Les 46,1% permettent d'estimer la population pauvre ou sous alimentée à 5 960 760 personnes sur 12 930 067 habitants, contre 4 589 111 personnes en 1996, année de référence, soit une augmentation de 1 371 649 personnes ou 29,8%.

Les difficultés d'inversion des tendances en dépit d'énormes efforts fournis s'expliquent par le taux de croissance démographique élevé (2,4 %) et la flambée des prix des produits de première nécessité sous la poussée des coûts du pétrole.

Stabilité et accessibilité alimentaire

La stabilité des approvisionnements alimentaires n'est pas encore assurée d'année en année parce que dépendant de la production nationale qui est elle-même tributaire des aléas climatiques (pluviométrie). Seule la maîtrise de l'eau (irrigation) ou des changements climatiques favorables pourront assurer une stabilité aux disponibilités céréalières. C'est pour y contribuer que la petite irrigation villageoise est préconisée et le « programme saaga » mis en œuvre. Ces deux mesures contribuent significativement à la stabilisation des approvisionnements mais cet apport demeure encore insuffisant. Toutefois cette stabilité est assurée durant l'année ou la campagne agricole connaît de bons résultats. Ainsi il est permis de dire qu'une certaine stabilité des approvisionnements sera assurée au cours de l'année 2005/2006, même si une variation graduelle des prix au cours de l'année est inévitable.

Quant à l'accessibilité économique et l'accessibilité physique, on peut retenir qu'avec le développement de l'économie de marché et les efforts faits pour le désenclavement des zones, l'accessibilité physique se trouve améliorée.

S'agissant de l'accessibilité économique, elle demeure faible pour la majorité de la population. La croissance économique estimée à 4,6 % en 2004 sur une prévision de 6,2 n'a pas amélioré la situation au niveau de toutes les couches sociales.

La situation nutritionnelle

L'état de malnutrition au Burkina Faso est encore préoccupant ; il sévit principalement dans les zones rurales et les périphéries des zones urbaines. Elle est due à l'état de pauvreté, aux difficultés d'accès à l'eau potable, à l'hygiène. Elle est favorisée par l'analphabétisme des mères, la faiblesse de l'éducation nutritionnelle, le non espacement des naissances, l'insuffisance de consultations prénatales et les habitudes alimentaires. Elle touche principalement les femmes et les enfants. Quelques données en 2003 révélaient que :

- près d'un enfant sur trois de moins de 5 ans souffre de la malnutrition chronique. Des disparités existent en fonction des zones agro écologiques du pays ;
- une femme sur sept dans la tranche d'âge de 15 à 19 ans souffre de malnutrition en milieu rural ;

- près de deux enfants sur cinq présentent une malnutrition aiguë, notamment au niveau de la tranche d'âge de 24 à 59 mois ;
- le retard de croissance concerne près d'un enfant sur trois soit 31,4% dans le nord, 33,6 % dans l'Est 32,3 % dans le centre sud, etc.

Au niveau national les taux de prévalence suivants ont été constatés en 2003 :

- retard de croissance 44,5 % ;
- insuffisance pondérale 42,2 % ;
- émaciation 19 %.

Section II. : Suivi du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation

Principaux programmes entrepris

Intitulé	Début	Durée	Budget	Avancement
Programme National de Gestion des terroirs, phase 2 (PNGT2)	2002	5 ans	45 468 500 000	En cours
Projet Développement de la région du Sud-Ouest (PDRSO)	1997	9 ans	9 817 500 000	Achevé
PPOKK	2001	5 ans	3 796 884 783	Achevé
Projet Développement Local de l'Oudalan (PDLO)	2002	6 ans	5 510 038 550	En cours
Projet Développement Local Comoé-Léraba	2003	7 ans	12 750 000 000	En cours
Projet Développement Rural Décentralisé et Participatif Bazèga-Kadiogo (PDRDP-BK)	2002	6 ans	11 550 000 000	En cours
PDRI Namentenga	1996	9 ans	5 876 600 000	Achevé
PAOSA	1999	6 ans	15 874 158 679	Achevé
PDR Nord	2005	7 ans	5 671 000 000	Démarrage
PDI Bagré	2000	9 ans	24 225 484 000	En cours
Projet Développement Agricole en Aval des Petits Barrages	1998	9 ans	9 121 000 000	En cours
Projet investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA)	2004	7 ans	13 219 000 000	En cours
Projet Riz pluvial	2002	4 ans	10 481 641 200	En cours
Projet Petite Irrigation Villageoise	2004	6 ans	2 308 000 000	En cours
PMVGD Petits Barrages	2003	7 ans	7 650 000 000	En cours
Projet AMVS	1995	11 ans	4 160 000 000	Achevé
Projet Irrigation Privée et Activités Connexes	1999	5 ans	2 849 000 000	Achevé
Projet Système de Gestion des Infrastructures Hydrauliques	2002	6 ans	5 378 847 156	En cours
Projet Valorisation des Ressources en Eau	2002	7 ans	6 559 569 702	En cours

Projet Développement Hydro-Agricole du Soum	2004	5 ans	5 390 000 000	En cours
Projet lutte contre le criquet pèlerin	2004	5 ans	4 389 000 000	En cours
Projet Sécurité Alimentaire du Nord	2004	4 ans	2 200 000 000	En cours
PROGEREF	2003	6 ans	9 180 000 000	En cours
Projet Utilisation rationnelle des aires protégées	1999	6 ans	1 967 870 911	Achevé
Projet d'Appui à la gestion de l'Environnement (PAGEN)	2002	6 ans	4 620 000 000	En cours
ECOPAS Régional	1999	6 ans	7 215 526 672	Achevé
Programme Régional Solaire II	2000	7 ans	6 530 707 595	En cours
Projet Barrage de Samandéni	1998	7 ans	13 569 875 000	Achevé
Projet Adduction d'Eau Potable (AEP) Ouaga à partir de Ziga	1998	10 ans	100 916 466 290	En cours
Projet AEP Fada	1998	7 ans	5 247 656 000	Achevé
Projet AEP Ziniaré	2004	6 ans	1 460 000 162	En cours
Projet AEPA	2004	6 ans	11 550 000 000	En cours
Projet 310 forages Mouhoun-Kossi	1996	9 ans	2 650 000 000	Achevé
Projet 500 forages BAD	1994	10 ans	6 560 400 000	Achevé
Projet 400 forages BID	1993	11 ans	2 860 000 000	Achevé
Projet 1000 forages	2004	4 ans	4 624 981 500	En cours
Projet 500 forages Mouhuon-Balé-Sourou	2002	5 ans	3 689 240 204	En cours
Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural (PA/FMR)	1998	7 ans	3 278 999 908	Voie d'achèvement

Principaux programmes dont les conventions ont été signées en 2005

Intitulé	Montant projet (F CFA)
Programme d'Appui Danois au développement de l'Agriculture au Burkina Faso, phase 2	25 070 400 000
Projet de Développement Rural Décentralisé dans le Nord	8 965 000 000
Projet de Développement Rural Durable au Burkina Faso	3 00 000 000
Projet investissement Communautaire en Fertilité Agricole (PICOFA)	4 800 000 000
Projet Création de Zones durablement libérées de trypanosomiase	7 005 000 000
Projet Valorisation des Ressources en Eau dans le Nord	6 858 450 000
Projet d'Appui au Développement Sanitaire dans le Centre-Est et le Nord	19 250 000 000
Projet Aménagement de bas-fonds	2 492 636 600
Projet pour l'Accroissement de la Production Agricole	1 680 000 000
Projet Aide Alimentaire en Riz	1 800 000 000

ENGAGEMENTS

ENGAGEMENT I

Le Burkina Faso a toujours été soucieux de la préservation d'un climat socio-politique paisible au niveau national, sous-régional et international, conditions sine qua non pour tout développement. Ainsi le Burkina Faso s'est engagé dans un processus démocratique depuis 1991 qui n'a fait que se renforcer et connaît aujourd'hui des acquis importants. En effet :

Au plan démocratique

- la tenue en Novembre 2005 de nouvelles élections présidentielles a renforcé le processus démocratique. Ces élections présidentielles qui ont vu la participation de plus d'une douzaine de candidats de partis politiques différents restent marqués par l'instauration du bulletin unique ;
- la mise en place d'une commission électorale nationale indépendante avec ses structures déconcentrées au sein de la société civile a permis un bon déroulement du scrutin dans la haute transparence ;
- la programmation de l'organisation en Avril 2006 de nouvelles élections municipales dans le contexte de la décentralisation verra la mise en place effective des communes rurales et urbaines ;
- l'ouverture constante de l'espace de liberté a permis au plan de la presse écrite en langues française et nationale, l'éclosion de plusieurs titres de journaux ;
- la presse audiovisuelle, quant à elle totalise maintenant plus d'une soixantaine de radios privées.

Au plan des droits humains, on peut retenir :

- la poursuite de l'indemnisation des victimes en politique et des travailleurs déflatés à partir du fonds d'indemnisation créé à cet effet ;
- la concertation Gouvernement syndicats entretenue a conduit le Gouvernement à entreprendre la régularisation de tous les retards d'avancement pour la fin du mois d'avril 2006 ;
- les créations successives du secrétariat d'Etat à la promotion des droits de l'homme en 2000, de la commission nationale des droits de l'homme, (CNDH) en 2001 et d'un Ministère Chargé des droits humains en 2002 traduisent la volonté du Gouvernement de renforcer la protection des droits humains ;
- l'initiative de l'ordre des Avocats du Burkina Faso d'organiser une assistance judiciaire en faveur des indigents participe au renforcement des droits humains ;

- un plan d'actions de lutte contre l'insécurité adopté par le Gouvernement couvrant la période 2005-2009 est en cours d'exécution et comporte trois objectifs :
 - l'accroissement de la couverture sécuritaire nationale en ramenant le nombre d'habitants par agent de sécurité de 2000 à 1000 ;
 - l'amélioration des capacités opérationnelles des forces de sécurité ;
 - l'organisation de la participation des populations à la gestion de leur sécurité.
- une police de proximité est mise en place et est opérationnelle depuis 2005.

Au niveau sous-régional

Le Burkina Faso est membre d'organisme de prévention des conflits (ANAD). Il participe à la résolution de conflits du continent (Ethiopie, République Centrafricaine, Libéria, Côte d'Ivoire, etc.).

ENGAGEMENT II

Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et la réduction des inégalités sociales, dans le contexte d'améliorer l'accès physique et économique de tous les Burkinabé à l'alimentation, en cohérence avec le plan d'action du Sommet Mondial de l'Alimentation (SMA), le Burkina Faso a élaboré de nombreux plans d'actions dont certains connaissent une mise en œuvre, pour l'essentiel, on peut retenir :

a) Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Ce cadre stratégique de lutte contre la pauvreté a été élaboré par le Gouvernement burkinabé en 2000 à la faveur de l'éligibilité du Burkina à l'initiative d'allègement de la dette des Pays Pauvres Très Endettés (PPTE). En 2003, après trois années de mise en œuvre, il a été révisé et régionalisé selon une démarche qui s'est voulue très participative. Pour atteindre les objectifs définis par le Gouvernement à savoir, accroître le PIB par habitant d'au moins 4 % par an à partir de 2004, ramener l'incidence actuelle de la pauvreté à moins de 35 % à l'horizon 2015, accroître l'espérance de vie à au moins 60 ans à l'horizon 2015, la version révisée du CSLP a retenu neuf (9) domaines prioritaires qui sont :

- 1- Education ;
- 2- Santé ;
- 3- Lutte contre le VIH/SIDA ;
- 4- Eau potable ;
- 5- Développement rural ;
- 6- Environnement et cadre de vie ;
- 7- Lutte contre l'insécurité ;

- 8- PME/PMI et petite mine ;
- 9- Renforcement des capacités et promotion des NTIC.

Pour la réalisation des objectifs quantitatifs majeurs, quatre (4) axes stratégiques ont été retenus : il s'agit (i) d'accélérer la croissance et de la fonder sur l'équité, (ii) de garantir l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à la protection sociale, (iii) d'élargir les opportunités en matière d'emploi et d'activités génératrices de revenus pour les pauvres dans l'équité et (iv) de promouvoir la bonne gouvernance.

b) **Stratégie Opérationnelle et Programme de Sécurité Alimentaire Durable dans une perspective de lutte contre la pauvreté**

Elle résulte du recadrage de la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA) opéré en 2002 pour être en conformité avec le plan de rédaction adopté par tous les pays membres du CILSS.

L'objectif global de la Stratégie est de réduire de 50 % le nombre de personnes souffrant de faim et de malnutrition à l'horizon 2010.

Les cinq (5) objectifs spécifiques suivants devraient permettre d'atteindre l'objectif global ci-dessus indiqué :

- 1- Augmenter durablement le niveau de production alimentaire nationale et sa valeur ajoutée ;
- 2- Renforcer les capacités du marché de façon à permettre l'accès des populations aux produits alimentaires ;
- 3- Améliorer durablement les conditions économiques et nutritionnelles des populations pauvres et des groupes vulnérables ;
- 4- Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises conjoncturelles en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle ;
- 5- Renforcer les capacités des acteurs et promouvoir la bonne gouvernance de la sécurité alimentaire.

La Stratégie Opérationnelle comporte de nombreux plans d'actions dont la mise en œuvre assurera la réalisation de l'objectif global ; certains de ces plans sont en cours d'exécution tels que :

- le Plan d'Action pour le Financement du Monde Rural (PA/FMR) ;
- le Plan d'Action Filière Riz (PA/FR) ;
- le Plan d'Action pour l'Emergence du Monde Rural.

D'autres plans d'actions dont le financement est en cours de mobilisation :

- le Plan d'Action Céréales ;
- le Plan d'Action sur la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (PAGIFS) ;

- le Plan d'Action sur la Mécanisation Agricole (PAMA) ;
- le Plan d'Action sur la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE).

Plans d'actions en recherche de financement :

- la Stratégie Nationale sur la Pêche ;
- le Plan d'Action Systèmes d'Information sur la Sécurité Alimentaire (PA-SISA).

Outre ces nouveaux plans d'actions engagés, plusieurs programmes et projets : Programme National de Gestion des Terroirs, phase 2(PNGT2), Programme Spécial Sécurité Alimentaire (PSSA), Programme Petite Irrigation Villageoise (PPIV), Projet Elevage Soum) dont l'exécution a commencé depuis plusieurs années contribuent grandement à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire par un système de financement direct des projets des organisations paysannes et l'appui à leurs initiatives d'activités génératrices de revenus.

A côté de ces programmes et plans d'action, les systèmes financiers décentralisés (caisses populaires) et spéciaux (Fonds d'Appui aux Activités Rémunératrices des Femmes, Fonds d'Appui au Secteur Informel) assurent l'accès aux crédits pour les groupes défavorisés et les femmes.

En ce qui concerne les systèmes de protection sociale, notamment la lutte contre le VIH/SIDA beaucoup d'efforts ont déjà été faits, dans ce sens parmi lesquels on peut retenir :

- l'exécution de trois plans nationaux de 1987 à 2001 ;
- l'adoption en mai 2001 d'un cadre stratégique de lutte contre le SIDA, couvrant la période 2001-2005 ;
- la conduite des campagnes massives de sensibilisation des populations ;
- un centre de traitement ambulatoire rendu fonctionnel depuis septembre 2000 à Ouagadougou et en 2002 à Bobo ;
- une réduction du prix des anti-rétroviraux (ARV) dans une fourchette de 38 % à 96 %.
- quelques associations à travers un partenariat disposent des Médicaments Essentiels Génériques (MEG) pour le traitement des infections opportunistes et même les ARV ;
- compte tenu de l'importance accordée par le gouvernement à la lutte contre la pandémie du SIDA, il a été créé en 2001 le conseil national de lutte contre le sida et les IST et son secrétariat permanent a été rattaché à la présidence du Faso.

Sur le plan éducatif, au cours des trois dernières années, le Gouvernement Burkinabé, appuyé par ses partenaires au développement, n'a cessé de fournir des efforts pour l'expansion de l'offre éducative. Ainsi, le renforcement des dotations budgétaires de l'Etat au titre des Ressources PPTTE et la mise en œuvre du Plan Décennal de Développement de l'Education de Base (PDDEB) ont permis

d'améliorer l'accès à l'éducation de base ; à la rentrée scolaire 2004-2005 l'enseignement primaire disposait de 2 821 nouvelles classes contre 1 313 en 2003-2004 ; l'élaboration de la carte éducative a pris fin en 2004, avec la localisation de toutes les infrastructures éducatives dans les 45 provinces et 352 départements. Plus de 7 000 écoles sont rattachées à leurs villages.

ENGAGEMENT III

La protection de l'environnement, la lutte contre la dégradation des terres ont été depuis longtemps une préoccupation majeure au Burkina Faso. En effet, pour tous les pays sahéliens qui subissent le phénomène de désertification et de la sécheresse depuis les années 1970, la protection de l'Environnement, le couvert végétal notamment, la lutte contre la dégradation des terres est une nécessité vitale. Ainsi, dès les années 1980, il a été élaboré et mis en œuvre de vastes programmes spéciaux de défense et de restauration des terres, de conservation des eaux du sol, à travers le FEER (Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural), les DRAHRH (Directions Régionales de l'Agriculture de l'Hydraulique et des Ressources Halieutiques), les ONG (Organisations Non Gouvernementales) qui sont des chantiers de développement des sites anti-érosifs, en terre, en cordons pierreux. Ce programme a permis la protection de milliers d'hectares de terres cultivées contre l'érosion hydrique et éolienne avec la combinaison de l'agroforesterie.

La mise en œuvre du PNGT2 (Programme National de Gestion des Terroirs phase 2) est venu renforcer les actions du Fonds de l'Eau et de l'Équipement Rural (FEER).

En plus des Programmes Spéciaux, tous les programmes et plans de développement rural au Burkina Faso comportent un volet consacré à la protection de l'environnement. Les pratiques utilisées sont généralement des mesures de lutte contre l'érosion hydrique et éolienne (CES/AGF) et des programmes de plantation des espèces végétales et de régénération des forêts.

Ces pratiques ont permis de restaurer et de maintenir la fertilité de milliers d'hectares au Burkina Faso.

En terme d'objectifs, en 2004 il s'agissait de la lutte contre la désertification, la lutte contre la pollution, la réglementation et le suivi de la réglementation en matière de bio-sécurité.

Quant au transfert de technologies agricoles, il est assuré par un système de vulgarisation efficace. Par ce système, tous les paquets technologiques résultant de la recherche sont enseignés aux producteurs grâce au réseau d'encadrement mis en place par l'Etat ou par les ONG.

Par ailleurs, de nombreux programmes intégrés sont mis en œuvre à travers le pays tels que :

- le Projet de Développement Rural du Sud-Ouest (PDRSO) ;
- le projet de Développement Rural Intégré de Piéla-Bilanga ;
- le projet de développement rural Décentralisé et participatif dans les provinces du Bazéga et Kadiogo ;

- le programme de développement local d'Oudalan ;
- etc.

ENGAGEMENT IV

Concernant les politiques et mesures sur le commerce des denrées alimentaires en relation avec la sécurité alimentaire, on peut retenir :

a) Les bourses céréalières

Afin de promouvoir l'information sur les disponibilités céréalières et d'encourager les mouvements céréaliers et les échanges de produits entre les différentes régions du pays, le Burkina Faso a encouragé l'institution de Bourses céréalières par les ONG. Ainsi, chaque année l'ONG Afrique Verte et les services de l'Etat concernés, organisent en collaboration avec les Organisations paysannes une bourse céréalière qui regroupe de nombreuses organisations paysannes par rapport aux produits vivriers dont elles disposent mettant ainsi en relation l'offre et la demande. Cette rencontre annuelle a un grand impact sur le transfert des céréales des zones excédentaires vers les régions déficitaires.

b) Les systèmes d'information sur les marchés

Le Système d'Information sur les Marchés (SIM) a été créé pour diffuser régulièrement l'information relative aux prix des céréales et ceux des animaux sur les différents marchés du pays afin de permettre aux commerçants de céréales et de bétail de faire leur option. Ce système a également eu un impact fort appréciable sur le mouvement des céréales des zones excédentaires vers les zones déficitaires du Burkina.

c) Le désenclavement

Dans le but de soutenir la croissance dans les zones de production, il a été mis en œuvre la stratégie nationale de transport rural appuyée par le projet sectoriel transport financé par l'IDA. Aussi le désenclavement des zones excédentaires et déficitaires étant une des conditions essentielles pour assurer la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté dans le pays et particulièrement en milieu rural, des efforts importants y ont été consentis ces dernières années. Ainsi, au niveau des pistes rurales, un Répertoire Général des Pistes Rurales (RGPR) avec un linéaire d'environ 46.000 km de pistes à aménager sur tout le territoire national a été élaboré.

Dans le souci d'insuffler un véritable dynamisme au sous-secteur des pistes rurales, le Ministère chargé des Infrastructures a créé en son sein en 2001, une Direction Générale des Pistes Rurales et une Stratégie Nationale du Transport Rural (SNR) qui a été adopté en mars 2003.

Les ressources PPTTE pour la période 2000 à 2004 auront permis d'intervenir sur 1 622,7 km de pistes (1235,07 km en construction et 387,9 km en entretien) pour un montant global de 8 990 229 326 FCFA.

La SOFITEX a réalisé l'entretien courant de 414 km de pistes rurales.

En ce qui concerne le renforcement des grands axes routiers inter-état une importance particulière y a été accordée compte tenu des fortes sollicitations du trafic régional sur le réseau routier national. C'est dans ce cadre que sont réalisés les travaux de renforcement complémentaires de la route nationale n°4 de Ouagadougou à Koupéla sur financement 9^{ème} FED, pour un montant total de l'ordre de 18 milliards de FCFA.

En outre, les travaux de bitumage des grands axes routiers ont porté sur l'achèvement des travaux du marché initial de la route Pâ-Dano-djipologo–Diébougou-Gaoua-Kampti-Frontière de Côte-d'Ivoire longue de 231,6 km pour un montant global de 31,343 milliards de FCFA et des travaux du tronçon Ouaga-Nazinon (65km) et de la bretelle allant à Saponé (6km) pour un montant global de 8,04 milliards. Les travaux de bitumage de la route Kaya-Dori et Bobo-Dédougou sont très avancés tandis que plusieurs autres tronçons ont leur financement acquis, notamment la route Ouagadougou-Kongoussi.

ENGAGEMENT V

Le Burkina Faso dispose d'un dispositif national de prévention et de gestion des catastrophes naturelles, notamment les crises alimentaires. En effet, l'insécurité conjoncturelle alimentaire qui survient fréquemment dans le pays suite aux déficits céréaliers dus aux aléas climatiques notamment pluviométriques et aux ravageurs des cultures (criquets pèlerins 2004) est l'une des raisons de mise en place de ce dispositif appelé Conseil National de Sécurité Alimentaire (CNSA). Le Conseil dispose d'un Comité Technique pour l'étude des dossiers et la réflexion permanente, un Secrétariat Exécutif pour la Coordination des activités et des structures spécialisées tels que : la Société Nationale de Gestion du Stock National de Sécurité Alimentaire (SONAGESS) qui assure la gestion du stock national de sécurité (SNS), la Direction Générale des Prévisions et des Statistiques Agricoles (DGPSA) qui est chargé de la prévision, du suivi de la situation alimentaire et l'élaboration des bilans céréaliers ; le Conseil National de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (CONASUR) qui assure la distribution des vivres. Outre les crises alimentaires, le CONASUR gère toute autre catastrophe naturelle qui surviendrait comme le cas des rapatriés de Côte-d'Ivoire.

Pour permettre au dispositif d'accomplir sa mission, les instruments ci-dessous ont été mis à sa disposition :

- un Système d'Alerte Précoce (SAP) pour la prévention des crises alimentaires ;
- une Enquête Permanente Agricole qui permet d'évaluer les résultats de la campagne agricole ;
- un Système d'Information sur les Marchés (SIM) ;
- un Fonds d'Appui à la Sécurité Alimentaire (FASA) qui permet de mettre en place :

- ◆ un Stock National de Sécurité (SNS) d'un niveau conventionnel de 35.000 tonnes de céréales ;
 - ◆ un Stock Financier équivalant à 25.000 tonnes de céréales si la situation l'exige ;
 - ◆ des activités économiques préventives.
- un Plan National d'Organisation et de Coordination des Secours d'Urgences et de Réhabilitation (PNOCSUR) pour des mesures préventives et la mise en œuvre des approvisionnements des zones sinistrées pendant les crises.

Le dispositif a fait preuve d'efficacité pendant les crises alimentaires que le pays a connues, en assurant rapidement les disponibilités céréalieres dans les zones sinistrées tout en améliorant l'accessibilité par une réduction des prix (10000FCFA/sac de 100kg de sorgho ou de mil contre 35 000FCFA), permettant ainsi au Burkina de limiter considérablement les effets des crises.

Au plan régional, la prévention et la gestion des crises alimentaires est coordonnée par le CILSS.

Quant à la corrélation entre les opérations de secours postérieures aux crises et les programmes de développement, elle existe notamment pour les catastrophes qui privent les personnes touchées de leurs moyens de production. Elle consiste en une fourniture de moyens de production et des terres aménagées ou en financement de micro-projets (le cas de la réinsertion des rapatriés de Côte-d'Ivoire).

En matière de sécurité alimentaire structurelle, le Conseil National de Sécurité Alimentaire offre un cadre permanent de réflexion et de concertation à la recherche des stratégies appropriées pour éradiquer l'insécurité alimentaire dans le pays.

ENGAGEMENT VII

La création du Conseil National de Sécurité Alimentaire et ses démembrements au niveau local, traduit la volonté du Gouvernement Burkinabé de renforcer les mesures de mise en œuvre et de suivi du Plan d'Action du Sommet Mondial de l'Alimentation. En effet, en élargissant la concertation et la réflexion à la base, ainsi que les moyens de suivi, on accroît l'implication et la mobilisation des acteurs de la SNSA dans la mise en œuvre de la Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire mondiale selon laquelle les Chefs d'Etat et de gouvernement ont proclamé leur volonté politique de déployer un effort constant afin d'éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat de réduire de moitié le nombre des personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire, les Plans d'actions visant l'augmentation de la production ; les mesures visant à permettre aux populations de mener des activités génératrices de revenus, le développement de l'économie du marché, les crédits aux commerçants céréaliers, le Système d'information sur les marchés, les bourses

céréalières, le dispositif de prévention des crises alimentaires, le désenclavement des zones rurales, les mesures de protection sont un ensemble de dispositions visent à assurer la sécurité alimentaire au Burkina Faso.